

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA006f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

01.02.2010

Thorbjørn Jagland participera à un séminaire sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme à Madrid

Date : 2 février 2010

Lieu : Madrid, Musée Reina Sofía, (Santa Isabel, 52)

Description : le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, prendra la parole à l'ouverture d'un séminaire sur le thème « Les droits fondamentaux dans l'Union européenne en vue de l'adhésion de l'Union à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Le séminaire est organisé par la présidence espagnole de l'Union européenne et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne les 2 et 3 février prochains. Les participants discuteront de l'adhésion de l'UE à la Convention, des avantages potentiels de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne pour les citoyens et de la défense des droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour européenne de justice.

Interviendront également à l'ouverture du séminaire Francisco Caamaño, ministre de la Justice de l'Espagne, Sabine Leutheusser-Schnarrenberger, ministre de la Justice de l'Allemagne, Francisco Fonseca, Chef de la Représentation de la Commission Européenne en Espagne, Ilze Brands Kehris, présidente du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et Juan Fernando López Aguilar, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

Lors du séminaire le Secrétaire Général se réunira avec le Ministre de la Justice de l'Espagne.

Note aux rédacteurs :

Le Traité de Lisbonne, qui a pris effet au 1^{er} décembre 2009, engage l'UE à adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le Protocole n° 14 à la CEDH, qui entrera bientôt en vigueur grâce à sa récente ratification par le Parlement russe, ouvre la voie à l'adhésion de l'UE. Les modalités précises d'adhésion seront fixées d'un commun accord par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'UE.

L'adhésion de l'UE à la Convention permettra à toute personne de saisir la Cour européenne des droits de l'homme en cas de violation par l'UE des droits consacrés par la CEDH.

Pour toute information complémentaire, voir la [Fiche d'information](#)

Seulement l'ouverture de la conférence est ouverte aux médias.

Contact presse : Flemming Kjerschow, porte-parole du Secrétaire Général,
Portable : +33 (0)6 63 48 55 76

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int